



FFRandonnée

MARCHER  
TOUS, TOUT LE TEMPS, PARTOUT !

COMMUNIQUE DE PRESSE

[Mobilités]

## Vers un Plan mobilités actives : marche et vélo

Paris, le 3 octobre 2022. La FFRandonnée, membre fondateur du collectif Place aux Piétons\*, se félicite de l'annonce faite le 20 septembre dernier par Madame la Première ministre Elisabeth Borne, d'un 2<sup>ème</sup> Plan vélo et mobilités actives de 250 millions d'euros pour l'année 2023 ainsi que celle de la création d'un comité interministériel vélo et mobilités actives cet automne.

Si le vélo est au cœur des actions et propositions détaillées dans ce 2<sup>ème</sup> Plan vélo et mobilités actives, notre Fédération se réjouit de l'inclusion, pour la première fois, de la marche dans le dispositif qui souligne ainsi la volonté et l'ambition de l'Etat de placer la 1<sup>ère</sup> des mobilités actives en France\*\* parmi les priorités 2022-2027. Nous remercions ainsi l'ensemble des acteurs et partenaires qui ont œuvré pour cette évolution significative qui ouvre, à l'évidence, de nombreuses perspectives pour l'avenir.

La FFRandonnée espère que ce premier pas impulsera la mise en place d'un [Plan marche national](#) pour faire résonance aux actions mises en place par le collectif Place aux piétons depuis deux ans : le 1<sup>er</sup> Baromètre des villes marchables® publié en 2021, les Assises nationales de la marche en ville en 2021 à Marseille et prochainement le 2<sup>ème</sup> Baromètre des villes marchables®, du 14 novembre 2022 au 1<sup>er</sup> février 2023.

### **Les propositions du collectif Place aux piétons pour la mise en place d'un Plan marche, encore insuffisamment prises en compte**

La marche, première des mobilités actives en France, s'affirme au cœur des enjeux de santé publique, de changement climatique, de mobilités, de tourisme et de vitalité sociale et économique des secteurs urbains et péri-urbains. Pour autant, les marcheurs piétons demandent à être davantage pris en compte dans les politiques publiques, territoriales et nationales. Ce n'est aujourd'hui pas encore le cas malgré la loi LOM de 2019. Il y a encore beaucoup à faire, les [résultats du 1<sup>er</sup> Baromètre des villes marchables®](#) rendus publics le 7 septembre 2021, sont révélateurs de l'ampleur des attentes et besoins des piétons.

Lors des 1<sup>ères</sup> Assises nationales de la marche en ville en 2021, la FFRandonnée et ses partenaires ont formulé 6 propositions concrètes pour la mise en place d'un Plan marche national afin d'atteindre l'objectif de 30 % de part modale de la marche en France à 2030 :

- 1 - Organiser une gouvernance nationale
- 2 - Développer une ingénierie territoriale
- 3 - Faire évoluer la réglementation
- 4 - Développer la recherche pour une meilleure connaissance de la marche
- 5 - Encourager la pratique de la marche
- 6 - Agir pour une ville accueillante aux piétons.

Un Plan marche, doté d'un budget, sera l'outil efficace pour atteindre cet objectif. Il confirmera la prise en compte par l'Etat de l'égalité des usagers par rapport à leur mobilité et sera l'expression d'une volonté politique forte affichée par la France de contribuer à la lutte contre le changement climatique, pour préserver notre santé et améliorer notre qualité de vie.

**Dans tous les cas, la FFRandonnée et le collectif Place aux piétons poursuivront leurs actions et leurs investissements, avec l'ensemble de leurs partenaires, pour une meilleure reconnaissance et prise en compte de la marche dans les politiques publiques.**

**Contact presse** : Anne Deny, tel. 06 84 15 09 17 – [adeny@ffrandonnee.fr](mailto:adeny@ffrandonnee.fr)



FFRandonnée 

MARCHER  
TOUS, TOUT LE TEMPS, PARTOUT !

**En ce sens, et avec l'aide nécessaire et indispensable de l'Etat, ils réitèrent leur proposition de porter la création et le déploiement du premier Centre national de ressources sur la marche qui aurait pour vocation d'accompagner et de développer la place de la marche dans les modes de déplacement des Français.**

**\*Place aux piétons** : sur la base d'un manifeste fondateur, en juillet 2020, trois associations nationales - Rue de l'Avenir, 60 Millions de Piétons et la Fédération française de la randonnée pédestre - ont décidé d'unir leurs forces au sein d'une plate-forme associative pour promouvoir une ville dans laquelle le piéton a toute sa place. Une ville apaisée, agréable, sûre, active et solidaire. L'union de ces trois partenaires aux compétences complémentaires doit leur permettre ensemble de couvrir toutes les dimensions de la promotion de la marche. Des plates-formes territoriales sont en cours de création. Plus d'informations sur [« placeauxpietons.fr »](http://placeauxpietons.fr)

**\*\*Selon les données du Ministère de la transition écologique, en 2019, en moyenne, les Français effectuent environ trois déplacements locaux par jour (c'est-à-dire à moins de 80 km de leur domicile). La marche est le mode de transport principal pour 23,9 % d'entre eux et derrière la voiture (62,8 %) et devant le vélo (2,6 %).**

---

**La FFRandonnée, fédération française de la randonnée pédestre, est une fédération sportive agréée et délégataire du ministère des Sports pour les disciplines de la randonnée et du long séjour, membre du Comité National Olympique Sportif Français (CNOSF).** Elle crée gère, entretient et balise depuis 75 ans un réseau de plus de 215 100 km d'itinéraires de randonnée sur l'ensemble du territoire français. Ses actions, mises en œuvre par des milliers de bénévoles, satisfont à son objet statutaire de développement de la randonnée pédestre en France, tant pour sa pratique sportive que pour la découverte et la sauvegarde de l'environnement, le tourisme et les loisirs. Elle constate que les Français marchent et randonnent de plus en plus<sup>1</sup> dans l'univers urbain et souhaite répondre à ces nouvelles demandes.

---

<sup>1</sup> 56% des Français âgés de 18 ans et plus déclarent avoir pratiqué la randonnée ou la marche de loisir en 2021 – Sondage FFRandonnée et Union Sport&Cycle, La Randonnée et moi, décembre 2021.2